

V5 10/12/2025



# E.H.P.A.D. L'OUSTAOU



## Maison de retraite

**11 Quai du Pont 30120 LE VIGAN**

**[direction@ehpad-oustaou.fr](mailto:direction@ehpad-oustaou.fr)**

**Tel: 04.67.81.01.12**

**Horaires d'ouverture du service Administratif:**

**8h30 à 12h30 et 13h 30 à 17h30**

## PRESENTATION DE LA MAISON

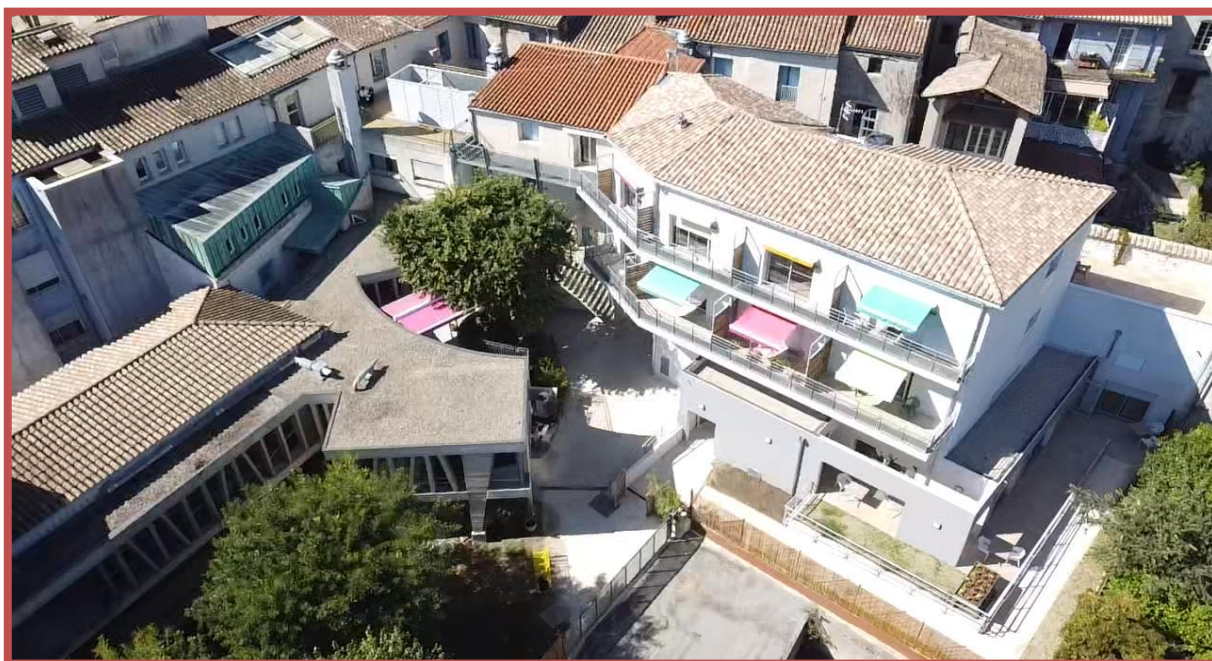
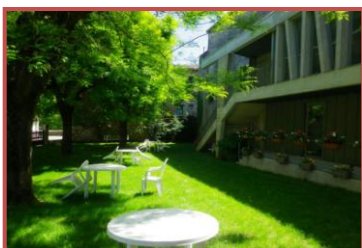
L'établissement est situé dans un quartier calme du Vigan, tout en restant proche du centre ville. La bâtisse principale bien qu'ancienne a été récemment agrandie et rénovée afin d'améliorer votre confort.

La maison de retraite l'Oustaou, fondée en 1899 par l'Association Protestante de Bienfaisance, bénéficie d'un statut privé à but non lucratif. Elle relève du code de l'action sociale et des familles. Elle est administrée par un Conseil d'Administration, et gérée par une Directrice nommée par celui-ci.

L'établissement médicalisé est agréé pour 56 lits sous habilitation aide sociale et dispense aux personnes dépendantes accueillies, les soins particuliers que requiert la perte d'autonomie momentanée ou durable.

La sécurisation des locaux, tout en respectant le libre accès à l'établissement, renforce la tranquillité et la quiétude des lieux.

Un jardin calme et agréable est à la disposition des résidents, avec des espaces ombragés équipés de chaises, de bancs et de tables pour le confort ainsi que pour la plénitude des lieux.



## **CADRE REGLEMENTAIRE**

Conformément à l'article **L311-4 du Code de l'action sociale et des familles**, ce livret vous est remis afin de garantir l'exercice de vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance. Il s'inscrit dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Notre établissement est soumis au contrôle et à la tarification de l'**Agence Régionale de Santé (ARS)** et du **Conseil départemental**, qui veillent au respect des normes et à la qualité de l'accompagnement.

### **Droits et libertés**

Vous bénéficiez :

- Du respect de votre dignité, de votre intimité et de votre vie privée.
- De la liberté d'aller et venir, dans le respect de votre sécurité.
- D'un accès à l'information sur votre santé et vos droits.
- De la possibilité de participer à la vie de l'établissement via le **Conseil de la Vie Sociale**. Un Conseil de la Vie Sociale regroupant résidents, familles, direction, conseil d'administration et membres du personnel, permet aux représentants élus d'être consultés sur la vie de l'établissement.

Vous pouvez également :

- **Désigner une personne de confiance**, qui pourra vous accompagner dans vos démarches et être consultée en cas de besoin.
- Faire appel à un **médiateur de la consommation** en cas de litige relatif au contrat de séjour.
- Contacter une **personne qualifiée** désignée par l'ARS ou le Conseil départemental pour vous aider à faire valoir vos droits.

Remplir une **fiche de réclamation** disponible à l'accueil.

### **Projet personnalisé d'accompagnement**

Un **projet personnalisé** est élaboré avec vous, votre famille et l'équipe soignante. Il tient compte de vos souhaits, de vos habitudes de vie, de vos besoins médicaux et sociaux. Ce projet est réévalué régulièrement pour s'adapter à l'évolution de votre situation. Chaque résident pourra s'appuyer sur un référent institutionnel afin de construire son projet de vie.

### **Prévention de la maltraitance**

Notre établissement est engagé dans une démarche active de **bienveillance**. Toute situation de maltraitance, qu'elle soit physique, psychologique, financière ou institutionnelle, fait l'objet d'une attention particulière.

## **MODALITE D'ACCUEIL**

Afin de mieux connaître notre établissement, nous vous encourageons chaleureusement à venir nous rendre visite. Si à l'issue de votre passage vous choisissez l'Oustaou pour nouvelle résidence, toute l'équipe s'engage à vous assurer le meilleur accueil.

La mission conjointe de la Direction et du Conseil d'Administration est de faire de l'Oustaou un lieu où il fait bon vivre et où chacun pourra trouver quiétude, confort, sécurité et bien-être, avec du personnel motivé et dévoué autour de valeurs communes.

**Président du Conseil d'Administration** : Mr Robert FERRIERES

**Directrice** : Mme Lydia POIRIER



## **MODALITE D'INSCRIPTION**

L'entrée en maison de retraite marque le franchissement d'un pas en avant et peut parfois s'avérer être une étape douloureuse.

L'admission dans l'établissement se fait en trois étapes :

**- Le dossier d'inscription :**

Ou dossier unique d'admission, il doit être rempli par le résident et son médecin traitant.

La demande d'admission est constituée d'un dossier administratif et d'un dossier médical fournis par le ministère du Travail Emploi Santé (Cerfa N° 14752\*01). Le tarif de la journée est fixé annuellement par arrêté du Président du Conseil Général du Gard sur proposition du Conseil d'Administration. Le règlement intérieur et le contrat de séjour vous seront remis dès votre arrivée.

### - La pré-admission :

Il s'agit d'une rencontre avec le futur résident et sa famille, le cadre de santé et la personne chargée des admissions. Cet entretien permet d'échanger sur les attentes du futur résident et les services proposés par la résidence.

### - L'entrée :

Il s'agit d'un jour important et la concrétisation des démarches entreprises. Le résident sera accueilli par l'équipe de la maison de retraite et pourra être accompagné de ses proches.

Lors de votre admission, un **contrat de séjour** est établi, précisant les prestations proposées, les modalités financières et les engagements réciproques. Une période d'adaptation est prévue pour faciliter votre intégration.

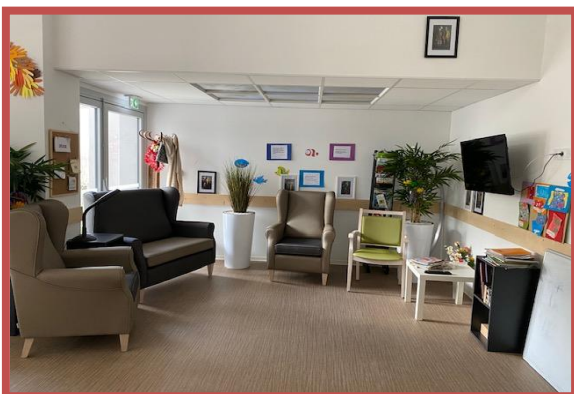
## PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

### Lieux de vie et de détente :

La maison de retraite dispose de chambres individuelles et de quelques chambres à deux lits, toutes meublées et équipées d'un cabinet de toilette, d'une prise téléphonique, d'une prise antenne de télévision et d'une connexion internet en wifi. Toutefois les résidents peuvent personnaliser leur chambre à l'aide d'objets familiers et autres petits meubles personnels.



L'établissement dispose également d'un **PASA** qui permet une meilleure prise en charge des résidents atteints de troubles cognitifs dans un environnement calme et adapté.



## Détente :

Plusieurs salons dédiés à la télévision, à la lecture, à la détente et à l'animation. Parents et amis sont toujours les bienvenus. Un espace Snoezelen permet de se détendre avec la psychologue.



## Service postal et administration:

Le courrier est distribué tous les jours entre 9h et 10h30.

Une boîte aux lettres est à la disposition des résidents pour y déposer les courriers à expédier.

Le personnel administratif est à la disposition des résidents et de leur famille de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.



## Les repas :

Le petit déjeuner est servi uniquement en chambre entre 8h et 9H. Le déjeuner et le goûter sont servis respectivement à 12h, 16h dans deux salles de restauration. Le dîner est servi à 19h soit en salle à manger soit en chambre au choix du résident



**La cuisine est faite dans l'établissement.**



**Les plats sont traditionnels et familiaux, les régimes alimentaires sont assurés sur prescription médicale.**



### **La commission de restauration :**

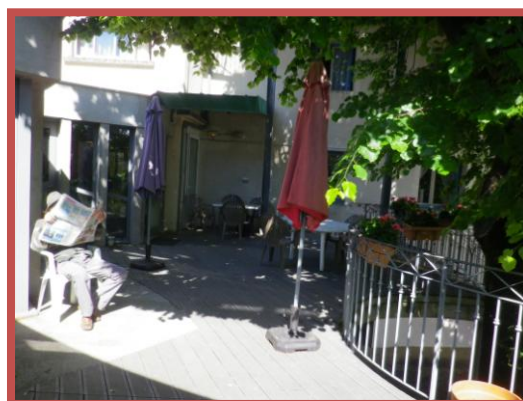
La commission de restauration se réunit plusieurs fois par an afin de permettre aux résidents et aux cuisiniers d'échanger sur les repas servis à la maison de retraite et d'être à l'écoute des goûts de chacun.

Cela permet aussi d'expliquer le choix de certains plats au menu en fonction de leurs valeurs nutritionnelles.

### **Mobilité / Déplacement :**

Cinq ascenseurs desservent les 4 niveaux de l'établissement. Des rampes et des plans inclinés ont été aménagés le long des couloirs pour faciliter les déplacements des résidents.

En complément du jardin, une grande terrasse attenante aux deux salles de restaurant est accessible dès l'arrivée des beaux jours.



## Animation :

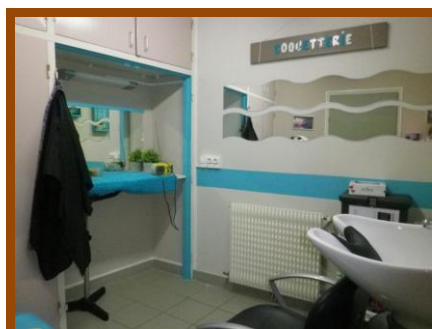
Tous les après-midi y compris les weekends, un animateur et ses collaborateurs proposent une palette diversifiée d'activités (jeux, ateliers créatifs, gym, ateliers mémoires, films). Des sorties en bus sont également proposées tous les jeudis après-midi.

Pour répondre aux petits besoins du quotidien, chaque mardi après-midi, une personne du service animation accompagne les résidents qui le souhaitent pour faire leurs courses au supermarché proche de notre établissement ou en centre ville.



## Soins et beauté :

L'établissement possède un salon de coiffure où chaque jeudi après-midi notre coiffeuse vous apporte l'esthétique souhaitée.



## **Les offices religieux :**

Un culte protestant hebdomadaire ainsi qu'un office religieux catholique sont assurés dans le respect des croyances de chacun depuis le grand salon de l'établissement.

Tout ministre du culte de votre choix peut également vous rendre visite.

## **UNE EQUIPE A VOTRE SERVICE**

**Le service administratif** vous accompagne dans vos démarches administratives et financières.

**Un médecin coordonnateur** assure la liaison entre les médecins traitants et les résidents.

**Un personnel médical (Aides soignantes, Infirmiers(es), Psychomotricienne, Psychologue)** répond à vos besoins 24h/24h.

**Le service hôtelier** : les Agents de service et la lingère vous assurent un cadre de vie confortable et sécurisé. **Une responsable hôtelière** gère et garantit le bon fonctionnement de notre établissement.

Vous pouvez faire appel à nos **agents de service technique** pour tous vos petits défauts de matériel.

**Le cuisinier** reste à l'écoute des résidents afin de satisfaire leurs goûts et leurs envies.

**Un service animation** est présent tous les jours de la semaine pour vous distraire.

## **Protection et sécurité:**

Les sorties sont libres, mais sécurisées par un digicode. Les entrées de l'établissement sont surveillées par caméras de sécurité (validé par la préfecture).

Chaque chambre est dotée d'un système d'appel sonore et lumineux.

La présence du personnel est assurée 24h sur 24. Un coffre est à la disposition des résidents pour garder les objets de valeur.

## **ANNEXES :**

- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Règlement de fonctionnement
- Contrat de séjour